



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
28 Février 2024

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le vingt huit février deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt deux février deux mille vingt quatre et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joëlle BENAÏZET, Bruno BRETON, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Guy GARCIN

REPRESENTES : Violette ROMERA à Claire BLANC, Kellie CARMET à Hélène ALLIETTA,

SECRETARE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2024-008	Subventions Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) – Année 2024 – Demande de subvention au Département au titre de l'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies
-----------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des obligations légales de débroussaillage des abords des chemins ruraux sur une largeur variant de 5 à 10 mètres de part et d'autre de ce chemin est soumis.

Un programme de travaux a été établi pour l'année 2024 qui porte sur plusieurs tronçons totalisant environ 14 035 mètres linéaires soit une superficie globale à débroussailler d'environ 14,05 hectares concernant les voies identifiées et annexées à la présente délibération.

Le montant des travaux s'élève à 23 590,30 € HT soit 28 308,30 € TTC et peuvent bénéficier d'une subvention du conseil départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 60 % au titre de l'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies.

Le plan de financement de cette opération se définit comme suit :

Financeurs	Dispositifs	% de participation	Montant de la subvention
Conseil Départemental	Aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies	60%	14 154,18 €
Commune de Lambesc	Autofinancement communal	40%	9 436,12 €
MONTANT TOTAL DU PROJET		100%	23 590,30 €

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

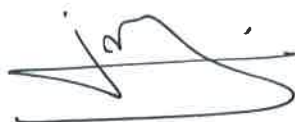
- **APPROUVE** les travaux d'un montant de 23 590,30 € HT pour les travaux d'obligations légales de débroussaillage et de taille d'adaptation 2024 conformément au tableau annexé à la présente délibération
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi de subventions telles que définies dans le plan de financement susvisé
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y référant
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND



PROGRAMME DES TRAVAUX 2024 – OLD – TAILLAD

Sections de chemins / OLD		Sections de chemins / Taille d'adaptation
Chemin de Beauver au Mourtardier	1286 m / 1,29 ha	Chemin du Petit Janet
Chemin du Camp d'Eyguières	675 m / 0,68 ha	Chemin de Beauver au Mourtardier
Chemin du Petit Janet	1634 m / 1,63 ha	Chemin du Camp d'Eyguières
Chemin du Petit Croignes	670 m / 0,67 ha	Chemin du Petit Croignes
Chemin rural de la Montagne	350 m / 0,35 ha	Chemin rural de la Montagne
Chemin des Oullières	680 m / 0,68 ha	Chemin de Badasset à Calavon
Chemin de Seisson, de Saint Estève et de Saint Suffren	2125 m / 2,13 ha	Chemin de Suès
Chemin de Badasset à Calavon	800 m / 0,80 ha	Chemin des Fédons et de Badasset
Chemin de Suès	2200 m / 2,20 ha	Chemin de la Montagne et de la Couelle
Chemin des Fédons et de Badasset	480 m / 0,48 ha	Chemin de la Calandre
Chemin de la Montagne et de la Couelle	700 m / 0,70 ha	Chemin de Bidaine et du Coussou
Chemin de la Calandre	200 m / 0,20 ha	Ancien chemin des Taillades
Chemin du Coussou	1400 m / 1,40 ha	Chemin de la Concernade
Chemin de Cabrières haut	205 m / 0,21 ha	
Chemin de Cambousse	180 m / 0,18 ha	
Ancien chemin des Taillades	150 m / 0,15 ha	
Chemin de la Concernade	300 m / 0,30 ha	

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le



ID : 013-211300504-20240228-DB_2024_008-DE